

AVIS À LA POPULATION
CONSTITUTION DES JURYS D'ASSISES
ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE
PRÉPARATOIRE POUR L'ANNÉE 2024

En application de l'arrêté préfectoral N° 2023-0550 du 13 Avril 2023, portant répartition du nombre des jurés devant composer la liste du jury criminel du département du Cher pour l'année 2024, il sera procédé au tirage du sort de 3 personnes sur le fichier électoral de la commune (liste générale) le

MERCREDI 7 JUIN 2023

à 18 HEURES

Salle du Conseil Municipal

En raison du caractère public de ce tirage au sort, la population est invitée à être présente.

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

